

**DELIBERATION N° 59 /2024  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 7 Octobre 2024**

**Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire**

**Présents :** M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. MENIRI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme DIALLO, Mme CETINKAYA, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. PEULVAST

**Excusés et ont donné procuration :** Mme EL MANANI à M. DADDA, Mme TIZNITI à Mme MACKOWIAK, M. NITOU SAMBA à Mme EL HAJOUÏ, Mme BOULET à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à M. FLORIN, Mme NAZEF à M. BOURÉ, M. DUPRAT à Mme LE LEPVRIER, M. LAGEDAMON à Mme DUMOULIN, M. SAHED à M. MAILLARD

**Secrétaire de séance :** Mme CETINKAYA Rojin

**Objet : Avenant n°4 au Traité de Concession d'Aménagement « Opération d'aménagement et de redynamisation du centre-ville »**

Madame MACKOWIAK expose :

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal a désigné la société Yvelines Aménagement comme aménageur de l'opération de redynamisation du centre-ville, dans le cadre d'une concession d'aménagement d'une durée de 10 ans.

Au cours de l'année 2016 Yvelines Aménagement est devenue CITALLIOS. Un avenant n°1 a acté le transfert du traité de concession d'aménagement au bénéfice de CITALLIOS.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2017, le conseil municipal a approuvé la poursuite de l'exécution de la concession d'aménagement conformément au traité signé le 22 décembre 2015.

Par délibération en date du 25 juin 2019, le conseil municipal a approuvé la modification du périmètre, du programme et du bilan prévisionnel suite aux études urbaines réalisées et les échanges ayant nourri la réflexion sur la définition du projet.

Par délibération en date du 25 Septembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'ajout de l'îlot 4 et la modification du projet d'aménagement suite aux remarques formulées par l'Architecte des Bâtiments de France et aux diagnostics archéologiques.

Il est aujourd'hui nécessaire de convenir d'un avenant n°4 au TCA afin de :

- Préciser les domanialités futures des espaces publics rétrocédés à terme

**Hôtel de Ville**

5, avenue du Président Wilson • 78520 Limay

Tél. 01 34 97 27 27 • Fax 01 34 97 27 34

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire  
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

- Préciser les modalités de remise d'ouvrages aux différentes collectivités concernées
- Confirmer la participation financière de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise à l'opération

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et R. 300-4 et suivants ;

**Vu** la délibération du 24 juin 2015 relative à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et de redynamisation du centre-ville ;

**Vu** la délibération du 17 décembre 2015 attribuant la concession d'aménagement à Yvelines Aménagement en vue de l'opération de redynamisation du centre-ville ;

**Vu** le traité de concession d'aménagement signé le 22 décembre 2015 et ses annexes ;

**Vu** la délibération du 29 juin 2016 approuvant la signature de l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement et le transfert de la concession d'aménagement à CITALLIOS ;

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> février 2017 approuvant la poursuite de l'exécution de la concession d'aménagement conformément au traité signé le 22 décembre 2015 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2019 approuvant la signature de l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement qui intègre la modification du périmètre du traité de concession, du programme des constructions et des équipements publics, des modalités d'imputations des charges de l'aménageur et qui actualise le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 25 Septembre 2023 approuvant la signature de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement qui intègre la modification du périmètre du traité de concession en intégrant l'îlot 4, du programme des constructions et des équipements publics, des modalités d'imputations des charges de l'aménageur et qui actualise le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie ;

**Considérant** la nécessité de signer l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement afin de préciser la domanialité future des espaces publics rétrocédés à terme, de préciser les modalités de remise d'ouvrages aux différentes collectivités concernées et de confirmer la participation financière de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Madame MACKOWIAK,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant sus visé et tous documents s'y rapportant ainsi qu'à accomplir ou à faire accomplir toutes les formalités nécessaires.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,  
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n. 4 au traité de Concession d'Aménagement- &quot;opération d'aménagement et de redynamisation du centre-ville

---

Date de transmission de l'acte : 15/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/10/2024

---

Numéro de l'acte : delib-59-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20241007-delib-59-2024-DE

---

Date de décision : 07/10/2024

Acte transmis par : Corinne STIGER

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public